

Rapport N° 236/2020

Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Léon De Perrot et Yves Leuzinger « Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine »

Demande d'un crédit d'étude de CHF 180'000.- TTC pour l'élaboration d'une stratégie de végétalisation du territoire

Nyon, le 22 mars 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée de l'étude du préavis mentionné en titre s'est réunie le 2 mars 2021. Étaient présents Mesdames Marina Alberti, Béatrice Enggist, Taïna Pieren et Laure Damtsas (présidente et rapportrice) ainsi que Messieurs Léon De Perrot, Alexander Federau, Jacques Hanhart et Christian Perrin.

La Municipalité était représentée par Monsieur Maurice Gay accompagné par Madame Probst, cheffe de service TEM et nous les remercions pour leur présence, leur exposé et les réponses données à nos questions.

AU PRÉALABLE :

Le présent rapport-préavis a pour vocation d'apporter une réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Léon De Perrot et Yves Leuzinger, intitulé « *Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine* » daté du 31 octobre 2019

Les postulants demandaient à la Municipalité d'étudier l'établissement d'un plan directeur communal sur la végétalisation, afin d'améliorer, autant en qualité qu'en quantité, la couverture verte du territoire dans une perspective de promotion de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

Le présent préavis demande un crédit d'étude de CHF 180'000.- afin d'établir un bilan-diagnostic détaillé de la situation actuelle du territoire de la commune et sur cette base, d'élaborer une stratégie de végétalisation à travers deux objectifs :

- (1) Structurer le développement urbain de Nyon par son maillage vert
- (2) Renforcer la résilience du territoire face au changement climatique

En substance, définir précisément quels sont la nature des sols afin de définir quel(les) espèce(s) y planter et augmenter la masse végétale du territoire.

Une étude similaire a déjà été réalisé par la ville de Genève en 2015 et c'est sur cette base que le montant du préavis a été calculé.

EXPLICATIONS :

Un certain nombre de documents existent déjà sur tout ou partie du sujet ou sont en cours d'élaboration : le Plan Climat Nyon s'engage, les révisions de la Stratégie biodiversité (en cours d'élaboration), le Master plan Re-végétalisation de la couronne verte et des promenades et enfin le Schéma directeur Nyon 2040 (en cours d'élaboration).

La Municipalité propose ici d'ajouter un outil qui reprendra la thématique spécifique de la végétalisation dans une perspective territoriale et de planification, avec une échelle correspondant à l'ensemble du territoire et une autre qui tient compte des spécificités de chaque quartier.

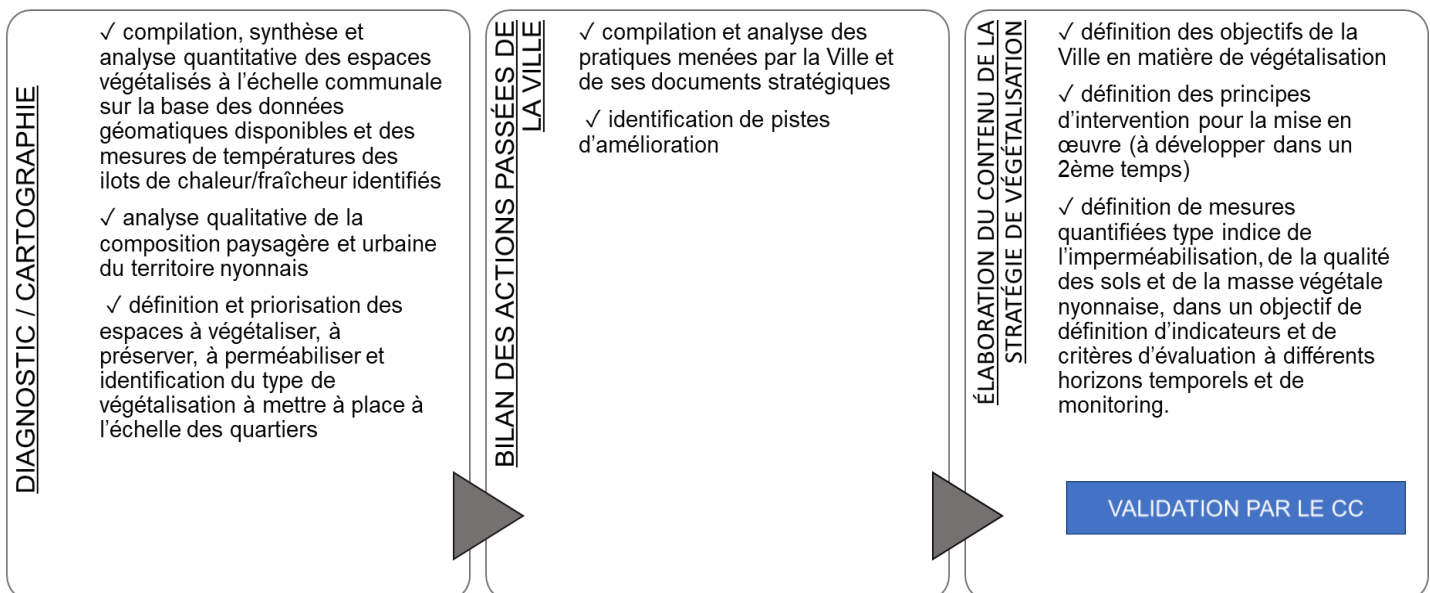
Lors de nos discussions, un Conseiller a relevé l'existence d'une analyse des sols perméables et imperméables réalisée précédemment. L'étude mentionnée date de 2001-2002 et a été réalisée en lien avec le Plan général d'évacuation des eaux. C'est une analyse du réseau d'écoulement des eaux claires. Les données qui y figurent ne peuvent malheureusement pas remplacer une analyse des sols telle que proposée dans la stratégie de végétalisation.

En sus, il faut noter que la stratégie de la Municipalité est de privilégier la forme d'une Stratégie afin de disposer d'un outil flexible, rapide et approuvé uniquement par le Conseil (au contraire d'un plan directeur). Les commissaires souhaitent que le fond n'en reste pas moins ambitieux.

Étapes et délais :

Il y a trois volets principaux dans cette étude réalisée par des mandataires :

- (1) Un DIAGNOSTIC détaillé de la végétalisation actuelle du territoire.
Il s'agit d'une cartographie de la structure paysagère de la ville et de ses quartiers
- (2) Un BILAN des projets et actions passées de la ville, dans quelles mesures les décisions des Autorités ont été favorables à l'atteinte des deux objectifs susmentionnés
- (3) Élaboration de la STRATÉGIE de végétalisation et de son contenu



A noter qu'il est proposé que les principes retenus soient applicables aussi bien pour les espaces publics que privés (des règles générales pourront être inscrites dans les règlements et/ou complétées par des éléments négociés au cas par cas par voie de convention le cas échéant.).

Un plan d'actions sera défini dans un deuxième temps et la stratégie biodiversité viendra compléter et traduire cette approche territoriale par des mesures concrètes pour atteindre les objectifs fixés et aménager des sols perméables efficaces en termes d'infiltration des eaux et d'accueil des espèces végétales et animales étroitement coordonnées avec la future stratégie de végétalisation.

Pour ces raisons, l'ensemble de la commission est surpris et regrette que ni la Municipale en charge des Espaces verts, ni son Chef de service n'aient été présents lors de cette commission.

EN CONCLUSION :

Pour l'ensemble de la commission, le présent rapport-préavis répond bien au postulat de MM. les Conseillers communaux Léon De Perrot et Yves Leuzinger, intitulé « *Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine* » (du 31 octobre 2019).

Cette étude, inspirée d'études de ce genre déjà menées notamment à Genève pour des montants similaires, **serait lancée pendant l'été 2021 – stratégie finalisée au printemps 2022.**

La commission, unanime, soutient ce préavis. Afin de mieux suivre le travail de la Municipalité à ce sujet, elle demande un rapport intermédiaire par amendement pour informer le Conseil et les Nyonnais notamment à cause du changement de législature.

Elle dépose donc l'amendement suivant :

2bis. Un rapport intermédiaire sera transmis au Conseil après le bilan de l'étude.

La commission vous recommande donc au vu de ce qui précède, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 236/2021 concernant la réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Léon De Perrot et Yves Leuzinger « Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Léon De Perrot et Yves Leuzinger intitulé « Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine » ;
 2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 180'000.- TTC pour l'élaboration d'une stratégie de végétalisation du territoire ;
- 2bis. un rapport intermédiaire sera transmis au Conseil après le bilan de l'étude.
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

Mesdames Marina Alberti, Béatrice Enggist, Taïna Pieren et Laure Damtsas (présidente et rapportrice) ainsi que Messieurs Léon De Perrot, Alexander Federau, Jacques Hanhart et Christian Perrin.